

Ajournement

drons parler que de cas de gens qui s'effondrent, par suite des pressions qu'exerce la société moderne. Le gouvernement devrait établir ses priorités.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a appelé ce bill le bill de la loi de la mer: les femmes et les enfants d'abord. Nous pouvons ajouter à cette liste une autre catégorie et dire «les femmes, les enfants et les malades». Le gouvernement s'en est pris aux personnes de 65 ans, en modifiant la loi sur l'assurance-chômage. Il s'en est pris ensuite aux familles à faibles revenus en supprimant l'indexation des allocations familiales. Maintenant, nous le voyons réduire sa participation aux coûts des soins médicaux. Il semble décidé à détruire le programme de soins médicaux mis en place par un gouvernement socialiste de ce pays, avec beaucoup de succès.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au porte-parole du gouvernement quels sont les travaux inscrits à l'ordre du jour de demain.

M. Lalonde: Demain, nous terminerons, espérons-le, la troisième lecture du bill C-58.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À LA CONTRIBUTION AU RÉGIME
D'ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, il n'y a que quelques instants, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) était encore présent à la Chambre. Je suis déçu qu'il soit parti, car les remarques que je comptais faire lui étaient précisément destinées.

● (2200)

Le 9 février 1975, comme en fait foi le hansard à la page 10742, j'ai posé au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné qu'en vertu de la loi sur l'assurance-récolte le gouvernement fédéral doit verser certaines contributions qui se fondent sur le nombre d'agriculteurs couverts par le régime et que le service de l'assurance-récolte évalué à près de 62 millions de dollars les sommes requises du fédéral pour 1976 alors que le ministre a annoncé que la contribution du fédéral serait réduite d'environ 10 millions ce qui ramènerait à 52 millions, le ministre peut-il nous dire ce qu'il arrivera si les contributions requises par la Commission de l'assurance-récolte dépassent les 52 millions et si le gouvernement envisage de faire quelque chose pour obtenir des fonds supplémentaires ou s'il va renier ses engagements.

Le président du Conseil du Trésor a répondu:

Monsieur le président, il s'agit d'une question d'ordre plutôt technique. Je ne me sens pas en mesure d'y répondre à ce moment-ci, mais je crois que tous les secteurs de l'économie y inclus celui-là doivent participer au mouvement de restreinte du gouvernement fédéral.

Subséquentement, le président du Conseil du Trésor a eu l'amabilité de m'adresser une lettre dans laquelle il me prévenait que si les frais du fédéral dépassaient \$51,900,000

[M. Rodriguez.]

les exigences de la loi sur l'assurance-récolte seraient respectées.

Dans le numéro du 24 janvier du rapport sur l'agriculture, M. Glenn Gorrell, un des hauts fonctionnaires de la Commission fédérale d'assurance-récolte a dit, paraît-il:

... nous essayons justement de les encourager (les commissions d'assurance-récolte) à vendre un minimum d'assurance.

«C'est le moment propice pour examiner soigneusement l'assurance-récolte, parce que les bénéficiaires ont dépassé les frais, semble-t-il. Remboursions-nous à l'agriculteur ce qu'il a dépensé ou garantissons-nous un bénéficiaire?» a-t-il dit.

Il est intéressant de noter également que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Pelletier) a affirmé, lors du débat sur la motion d'ajournement le 9 février, que le ministre de l'Agriculture avait communiqué avec ses homologues provinciaux pour leur expliquer les motifs de la réduction des dépenses aux fins du programme d'assurance-récolte pour 1976-1977. Il semble plutôt contradictoire que le secrétaire parlementaire ait terminé son intervention en affirmant que le gouvernement avait toujours l'intention de soutenir le programme d'assurance-récolte pour aider les producteurs qui subissent de graves pertes par des causes naturelles.

Depuis sa mise en œuvre, le programme d'assurance-récolte est devenu de plus en plus populaire auprès des producteurs de l'Ouest canadien, et chaque année, on voit augmenter le nombre des participants. Les autorités des provinces des Prairies se sont récemment réunies et ont décidé d'uniformiser leur participation au programme dans cette région. Je pense que l'on pourrait à juste titre comparer le programme d'assurance-récolte au programme d'assurance-chômage que nous connaissons au Canada, puisque le programme d'assurance-récolte assure au producteur un revenu raisonnable pour subsister au cours d'une année où il a subi une perte partielle ou totale de ses récoltes à cause de phénomènes naturels. Il s'agit d'un programme ouvert à tous les producteurs, et une réduction des dépenses fédérales consacrées à ce programme ne peut que faire glisser le poids du fardeau sur les épaules des gouvernements provinciaux, réduire la protection offerte ou limiter le nombre des participants au programme. Les provinces devront-elles répondre à ceux qui demandent à participer au programme: «Nous regrettons, mais nous n'avons pas assez d'argent pour vous permettre de participer?»

Depuis mon arrivée ici en 1962, le ministre de l'Agriculture s'est toujours présenté comme l'ami des agriculteurs. Il passe beaucoup de temps à voyager dans tout le pays pour dire aux gens ce qu'il a fait pour aider les agriculteurs. J'ai beaucoup de peine à croire qu'il consente personnellement à réduire un programme qui a été mis sur pied pour aider les agriculteurs dans les temps difficiles et j'aimerais certainement l'entendre dire publiquement qu'il est d'accord sur les réductions appliquées à ce programme.

Nous avons adopté dernièrement un bill relatif à la stabilisation du prix des grains, mais ce bill avait été évidemment présenté à la Chambre par un autre ministre du fait qu'il y a partage des responsabilités dans le domaine de l'agriculture. Pour le moment, le gouvernement n'a pas dit qu'il comptait réduire le budget de ce programme. Il est toutefois possible que d'ici un an ou deux le gouvernement constate que le programme de stabilisation lui coûte plus que prévu et qu'il se mette à restreindre le budget de ce programme par souci d'économie. Je suis franchement déçu que le ministre de l'agriculture ne prenne pas la parole au nom des céréaliculteurs de l'Ouest